

L'enseignement secondaire au Canada : Guide de transfert des élèves

Saskatchewan

PARTIE I : L'enseignement secondaire

1. Introduction

En Saskatchewan, le ministre de l'Éducation détermine par ses programmes d'études dans chaque domaine d'étude, les résultats d'apprentissage que les élèves devraient atteindre. Ces programmes d'études sont préparés en consultation avec les enseignants et enseignantes, le personnel de direction, les élèves, les parents, le milieu des affaires et les autres membres de la communauté, les surintendants et surintendantes, les associations de commissions scolaires, les associations de la communauté éducationnelle, les établissements postsecondaires et les autres ministères du gouvernement. La Saskatchewan travaille également avec d'autres provinces et territoires à l'élaboration de résultats d'apprentissage communs pour les élèves.

Les commissions et conseils scolaires, avec leur personnel, déterminent les stratégies et le matériel d'enseignement qui seront utilisés pour aider les élèves à atteindre les résultats d'apprentissage des programmes d'études de la province. Ils ont la possibilité de sélectionner les ressources qu'ils vont utiliser dans une liste de ressources recommandées par le Ministère ou de choisir d'autres ressources pour répondre aux besoins de leurs élèves. Tous les programmes d'études sont à l'heure actuelle en voie de renouvellement, l'accent étant mis dans chaque domaine d'étude sur le lien entre les résultats d'apprentissage et les buts de l'éducation en Saskatchewan. Des efforts explicites sont faits dans le but d'assurer dans les nouveaux programmes d'études une forte présence des perspectives, contenu et modes d'apprentissage indiens, métis et inuits.

2. Structure du système scolaire

En Saskatchewan, le système scolaire comprend les écoles publiques, les écoles séparées, le Conseil des écoles fransaskoises et sept écoles secondaires privées (écoles patrimoniales), toutes financées par le gouvernement provincial.

Les écoles listées ci-dessous suivent elles aussi les programmes d'études de la province, et le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan leur reconnaît le droit de lui présenter les dossiers scolaires de leurs élèves en vue de l'obtention du document officiel Relevé de notes — Certificat d'études secondaires :

- 14 écoles confessionnelles indépendantes;

- 48 écoles des Premières nations;
- 1 école privée (à but lucratif);
- 1 école à l'étranger (Hong Kong).

Les établissements postsecondaires suivants sont autorisés à offrir des cours de niveau 30 dans le cadre du programme d'éducation des adultes menant au certificat de 12e année (équivalant à celui du programme régulier) :

- Institut des sciences et de la technologie de la Saskatchewan (SIAST);
- collèges régionaux;
- Institut indien de la technologie de la Saskatchewan (SIIT);
- Institut technique Dumont.

L'année scolaire compte 197 jours. Traditionnellement, elle s'étendait du 1er septembre au 30 juin de l'année suivante, à quelques divergences minimales selon les systèmes. La plupart des écoles secondaires divisaient l'année en deux semestres de même durée, le premier se terminant à la fin de janvier. Depuis quelques années, certaines écoles tiennent la rentrée vers la fin de l'été (voire dès la deuxième semaine d'août) et terminent plus tôt au printemps (parfois dès la dernière semaine de mai). La division des semestres se fait alors à la fin de décembre.

Au primaire, à l'intermédiaire et au secondaire, il y a à peu près 1500 minutes d'enseignement par semaine.

3. Explication des termes utilisés

Primaire	de la 1 ^{re} à la 5 ^e année
Intermédiaire	de la 6 ^e à la 9 ^e année
Secondaire	de la 10 ^e à la 12 ^e année

Tronc commun

Le tronc commun comporte quatre composantes :

1. les domaines d'étude obligatoires;
2. les apprentissages essentiels communs;

3. la pédagogie différenciée;
4. les cours offerts localement.

1. Domaines d'étude obligatoires

Il s'agit des sept domaines inscrits au programme du tronc commun, qui sont obligatoires pour tous les élèves et sont enseignés tout au long du programme scolaire, du primaire au secondaire, à savoir :

- langue;
- mathématiques;
- sciences;
- sciences humaines;
- bien-être/mieux-être;
- éducation artistique;
- éducation physique.

2. Apprentissages essentiels communs

Il s'agit des notions, des valeurs, des habiletés et des démarches jugées importantes pour l'apprentissage dans toutes les matières scolaires. On les regroupe en six catégories :

- communication;
- initiation à l'analyse numérique;
- créativité et raisonnement critique;
- initiation à la technologie;
- apprentissage autonome;
- capacités et valeurs personnelles et sociales.

3. Pédagogie différenciée

La pédagogie différenciée permet au personnel enseignant et aux écoles d'adapter les stratégies, les ressources et l'environnement pédagogiques pour répondre à la diversité des besoins des élèves.

4. Cours offerts localement

Les cours offerts localement sont destinés à répondre aux besoins locaux ou individuels. Il peut s'agir de cours élaborés par le Ministère ou de cours élaborés localement.

Cours élaborés localement

Au secondaire, ces cours (portant la désignation 10L, 20L ou 30L) sont conçus par les divisions scolaires pour répondre à des besoins locaux que ne correspondent pas aux programmes établis par le Ministère. Ils ne font donc généralement pas partie des domaines d'étude obligatoires.

Cours modifiés

Les cours modifiés reposent sur les cours élaborés par le Ministère et ne sont autorisés que pour l'anglais, le français, les mathématiques, les sciences et les sciences humaines.

Cours avancés

Ces cours (portant la désignation 10A, 20A ou 30A) sont enrichis de manière à dépasser la norme. Les modifications apportées au programme d'études existant y ajoutent le type de défi qui permet de répondre à des besoins particuliers des élèves tout en respectant les critères stipulés dans les programmes d'études et par les lignes directrices du Ministère.

Cours de base

Ces cours (portant la désignation 11, 21 ou 31) présentent un degré de difficulté atténué. Les modifications qui y sont apportées doivent satisfaire aux critères stipulés dans les programmes d'études et par les lignes directrices du Ministère.

Outre ces composantes, le tronc commun compte diverses initiatives qui guident l'élaboration et la sélection des ressources pédagogiques ainsi que l'enseignement en classe, à savoir :

- apprentissage à base de ressources;
- éducation autochtone;
- égalité entre les sexes;
- éducation multiculturelle;
- éducation des élèves en difficulté;
- développement vie-travail;
- approches pédagogiques;
- enseignement et évaluation;
- objectifs « identité – langue – culture » (écoles fransaskoises).

4. Désignation des cours

Chaque cours porte un titre et un numéro indiquant l'année durant laquelle il est enseigné.

	10e année	11e année	12e année
Cours entièrement préparé par le Ministère	10	20	30

Cours modifié – avancé	10A	20A	30A
Cours modifié – de base	11	21	31
Cours élaboré localement	10L	20L	30L
Cours d'un programme de baccalauréat international reconnu	10(BI)	20(BI)	30(BI)
Cours d'un programme d'équivalence reconnu			30(AP)

Types de cours

Pour les besoins du relevé de notes, les cours s'assortissent d'une désignation qui témoigne de leur degré de difficulté.

R – régulier	10, 20, 30	Cours destinés à la majorité des élèves
A – avancé	10A, 20A, 30A, 10 (BI), 20 (BI), 30 (BI), 30 (AP)	Cours plus poussés
M – modifié	11, 21, 31	Cours de difficulté atténuée
EA – éducation alternative	18, 28, 38	Cours destinés aux élèves en difficulté et offrant un contenu différent de celui des cours réguliers ou modifiés

5. Répartition du temps et charge de cours

Chaque cours du secondaire vaut un certain nombre de crédits. Un crédit équivaut à une centaine d'heures d'enseignement.

6. Structure du programme d'études

Les deux principales composantes du tronc commun sont les domaines d'étude obligatoires et les apprentissages essentiels communs. Les domaines d'étude obligatoires sont les matières dont l'étude est imposée à tous les élèves. Les apprentissages essentiels communs représentent « des notions, des valeurs, des habiletés et des démarches qui sont des bases importantes pour l'apprentissage dans n'importe quelle matière » (*Introduction aux apprentissages essentiels communs : Manuel de l'enseignant*).

Outre ces deux grandes composantes, le tronc commun prévoit des possibilités de pédagogie différenciée et de cours offerts localement (définis ci-dessus dans la section 3). Le Ministère étant conscient que le système éducatif doit accorder assez de latitude aux écoles et au personnel enseignant pour leur permettre de répondre aux besoins divergents des élèves, la pédagogie différenciée offre la possibilité aux écoles et aux enseignants d'adapter les stratégies, les ressources et l'environnement pédagogiques pour satisfaire ces besoins. La possibilité d'offrir des cours élaborés localement leur permet d'autre part d'offrir des programmes axés sur des besoins locaux ou individuels particuliers, en choisissant parmi des cours élaborés par le Ministère ou en préparant eux-mêmes des cours qu'ils feront approuver par ce dernier.

7. Évaluation et notation

Les élèves de la 1^{re} à la 9^e année passent dans la classe supérieure en fonction de leurs résultats cumulatifs pour l'année. Au secondaire (de la 10^e à la 12^e année), les élèves obtiennent des crédits pour les matières des cours auxquels ils sont inscrits. Un résultat minimum de 50 % est nécessaire pour obtenir un crédit dans quelque cours que ce soit. Les écoles envoient les notes au Ministère sous forme de pourcentage. Pour certaines matières en 12^e année seulement (English Language Arts A et English Language Arts B; Mathematics A, B, and C / Mathématiques A, B et C; Biology / Biologie 30; Chemistry / Chimie 30; and Physics / Physique 30), les élèves doivent subir les examens du Ministère si l'enseignante ou l'enseignant n'est pas accrédité pour cette matière. L'accréditation, telle qu'elle s'applique au contexte de la Saskatchewan, signifie que l'enseignante ou l'enseignant est autorisé à déterminer 100 % de la note finale des élèves. Elle dépend de son expérience d'enseignement, des cours suivis au niveau universitaire, des séminaires sur l'accréditation auxquels elle ou il a participé et du brevet d'enseignement qu'elle ou il possède (Brevet d'enseignement de type professionnel A). Quant aux enseignantes et enseignants qui ne sont pas accrédités, la note qu'ils accordent aux élèves compte pour 60 % du résultat final, les 40 % restant provenant d'un examen ministériel. Le relevé de

notes délivré par le ministère de l'Éducation n'indique pas si les notes finales des élèves ont ou n'ont pas été déterminées par un examen du Ministère.

Relevé de notes : Le Relevé de notes – Certificat d'études secondaires attestant officiellement la fin des études secondaires est délivré par le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan; les bulletins scolaires sont pour leur part produits par les écoles.

8. Diplôme d'études secondaires

Programme régulier (programme anglais, programme fransaskois et programme d'immersion française)

Le programme régulier comprend des cours :

- entièrement préparés par le Ministère (10, 20, 30);
- modifiés localement, soit des cours avancés (10A, 20A, 30A) et des cours de base (11, 21, 31) reprenant au moins 50 % d'un programme d'études élaboré par le Ministère;
- élaborés localement (10L, 20L, 30L), dont le contenu peut être entièrement local (original) tout en étant d'un niveau comparable à celui des autres cours préparés par le Ministère dans le cadre du programme régulier;
- faisant partie d'un programme de baccalauréat international reconnu (BI);
- s'inscrivant dans un programme d'équivalence reconnu (AP).

Conditions d'obtention du diplôme

Programme anglais – 24 crédits

10 ^e année	11 ^e année	12 ^e année
Minimum de 8 crédits Cours obligatoires : English Language Arts A 10 et B 10 Social Studies 10 ou History 10 ou Native Studies 10 Science 10 Mathematics 10	Minimum de 16 crédits Cours obligatoires : English Language Arts 20 Mathematics 20 six cours au choix de	Minimum de 24 crédits (dont 5 de niveau 30) Cours obligatoires : English Language Arts A 30 et B 30 Social Studies 30: Canadian Studies ou History 30: Canadian Studies ou Native Studies 30: Canadian Studies un cours de sciences de niveau 20 ou 30 un cours de sciences humaines de niveau 20 ou

trois cours au choix de niveau 10 ou 20 ou 30	niveau 20 ou 30	30 deux cours d'éducation artistique ou d'arts pratiques et appliqués de niveau 10 ou 20 ou 30 Wellness 10 ou Physical Education 20 ou 30
-------------------------------------------------------------	------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Pour satisfaire aux exigences de cours au choix, les élèves peuvent opter pour des cours de domaines d'étude obligatoires, d'arts pratiques et appliqués ou de langue, ou encore pour des cours élaborés localement.

De plus, pour un projet d'apprentissage personnel parascolaire, ils peuvent obtenir un crédit dit « crédit pour projet spécial ».

Programme d'immersion française

10 ^e année	11 ^e année	12 ^e année
<p>Minimum de 8 crédits (dont 4 correspondant à des cours suivis en français)</p> <p>Cours obligatoires :</p> <p>English Language Arts A 10 ou B 10 Français immersion 10 Histoire 10 ou Social Studies 10 ou History 10 ou Native Studies 10</p> <p>Sciences 10 ou Science 10 Mathématiques 10 ou Mathematics 10</p> <p>trois cours au choix de niveau 10 ou 20 ou 30</p>	<p>Minimum de 16 crédits (dont 8 correspondant à des cours suivis en français)</p> <p>Cours obligatoires :</p> <p>English Language Arts 20 Français immersion 20</p> <p>Mathématiques 20 ou Mathematics 20</p> <p>cinq autres cours au choix de niveau 10 ou 20 ou 30</p>	<p>Minimum de 24 crédits (dont 5 de niveau 30 et 12 correspondant à des cours suivis en français)</p> <p>Cours obligatoires :</p> <p>English Language Arts A 30 ou B 30 Français immersion 30 Sciences sociales immersion 30 : Les études canadiennes ou Social Studies 30 : Canadian Studies ou History 30 : Canadian Studies ou Native Studies 30 : Canadian Studies</p> <p>un cours de sciences de niveau 20 ou 30</p> <p>un cours de sciences sociales de niveau 20 ou 30 2 crédits d'éducation artistique ou d'arts pratiques et appliqués de niveau 10 ou 20 ou 30</p> <p>Mieux-être 10 ou Éducation physique 20 ou Éducation physique 30 ou Wellness 10 ou Physical Education 20 ou Physical Education 30</p>

Programme fransaskois

10 ^e année	11 ^e année	12 ^e année
Minimum de 8 crédits Cours obligatoires : Français fransaskois A 10 et B 10 English Language Arts A 10 ou B 10 Sciences sociales fransaskoises 10 Sciences 10 Mathématiques 10 Cours facultatifs : Deux cours au choix de niveau 10	Minimum de 16 crédits Cours obligatoires : Français fransaskois 20 English Language Arts 20 Mathématiques 20 un cours au choix parmi ceux indiqués pour la 12 ^e année Cours facultatifs : Quatre cours au choix de niveau 20 ou 30	Minimum de 24 crédits (dont au moins 5 de niveau 30) Cours obligatoires : Français fransaskois A 30 et B 30 English Language Arts A 30 ou B 30 Sciences sociales fransaskoises 30 Un cours de sciences de niveau 20 ou 30 Un cours de sciences humaines de niveau 20 ou 30 Un cours au choix parmi Mieux-être 10 ou Éducation physique 20 et Éducation physique 30 Deux cours d'éducation artistique ou d'arts pratiques et appliqués de niveau 10 ou 20 ou 30

- Exception faite des cours d'anglais (English Language Arts), tous les cours doivent être suivis en français.

Programme d'éducation des adultes / Adult 12 Program

Dans l'article VI, section 21a des Règlements de la *Loi de 1995 sur l'éducation*, la personne adulte se définit comme une personne âgée d'au moins 18 ans et qui n'a pas fréquenté l'école depuis au moins un an. Selon les politiques du Ministère, une personne de 19 ans est également considérée adulte.

Selon le Programme d'éducation des adultes, une ou un adulte peut obtenir un certificat de 12^e année s'il réunit un minimum de 7 crédits, dont au moins 5 de niveau 30. Il n'y a pas d'exigences de crédits préalables pour les adultes.

Les crédits peuvent s'obtenir en suivant les cours d'une école secondaire de la Saskatchewan, de l'école d'enseignement à distance du Ministère (Apprentissage assisté

par la technologie) ou d'un établissement d'enseignement postsecondaire de la Saskatchewan approuvé pour offrir des cours de niveau secondaire. Les adultes ont aussi l'option de contester un examen du Ministère.

Il est à noter que les apprenants inscrits au Programme d'éducation des adultes donné par un établissement d'enseignement postsecondaire approuvé pour offrir des cours de niveau secondaire doivent avoir leur 10^e année.

Une ou un adulte peut obtenir un certificat de 12^e année sans avoir fait les premières années du secondaire s'il réunit un minimum de 7 crédits en suivant les cours indiqués ci-après :

Dans le cas d'un(e) francophone :

- Français fransaskois A 30 **ou** B 30
- English Language Arts A 30 **ou** B 30
- 1 cours de niveau 30 en sciences sociales
- 1 cours de niveau 20 **ou** 30 en mathématiques **et** en sciences
- 2 cours de niveau 30 au choix, dont un peut être remplacé par 1 crédit lui étant accordé pour les connaissances qu'elle ou il a déjà acquises.

Dans le cas d'une ou un anglophone :

- English Language Arts A 30 **et** B 30;
- Social Studies 30 **ou** History 30 **ou** Native Studies 30 (exigence en matière d'études canadiennes);
- 1 cours de niveau 20 **ou** 30 en mathématiques **et** en sciences;
- 2 cours de niveau 30 au choix, dont un peut être remplacé par 1 crédit lui étant accordé pour les connaissances qu'il ou elle a déjà acquises.

Programme d'éducation alternative / Alternative Education Program

Ce programme s'adresse aux élèves qui ne pourraient pas réussir dans le programme régulier. Élaboré localement et approuvé par le Ministère, il est expressément conçu pour répondre aux besoins particuliers des élèves dont les habiletés exigent des cours à contenu différent de ceux du programme régulier.

L'élève inscrit à ce programme doit chaque année réussir un minimum de 8 cours, réguliers ou alternatifs.

Programme d'éducation alternative

(Dans le cas d'un fransaskois)	10 ^e année	11 ^e année	12 ^e année
Minimum de crédits requis :	8	8	8
Cours requis :			(dont au
Langue et communication	A 18 ou	A 28 ou B	A 38 ou B 38
English Language Arts / Communication	A 18 ou B	A 28 ou B	A 38 ou B38
Exploration de carrières et d'emplois	18	28	A 38
Mathématiques	18	28	
Sciences	18		
Sciences sociales – programme	18		
Domaines d'étude spécifiés : (minimum de 1 crédit de niveau 18 ou 28 ou 38)			
Mieux-être	18		
Éducation physique	18 ou	28 ou	38

Éducation artistique	18	ou	28	ou	38
Arts pratiques et appliqués	18	ou	28	ou	38
Cours au choix : Cours du programme régulier ou cours du programme d'éducation alternative					
(Dans le cas d'une ou un anglophone)					
Minimum de crédits requis :	8		8		8
Cours requis :					(dont au
Language Arts et Communications	A 18		A 28		A 38
	B 18		B 28		B38
Career and Work Exploration	18		28		A 38
Mathematics	18		28		
Science	18				
History ou Native Studies ou Social Studies	18				
Domaines d'étude spécifiés :					
Health Education ou Physical Education	18	ou	28	ou	38
Arts Education ou Practical and Applied Arts	18	ou	28	ou	38
Cours au choix : Cours du programme régulier ou cours du programme d'éducation alternative					

Pour de plus amples renseignements, consulter *Politiques et procédures pour l'approbation de programmes alternatifs offerts en français : 10^e, 11^e et 12^e année*, publié par le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan.

Programme d'éducation alternative des adultes/ Alternative Education Program Adult 12 program

12^e année
Minimum de 7 crédits (dont 5 de niveau 30)
Cours tirés du programme d'éducation alternative ou du programme francaskois régulier ou modifié dans le cas d'un francophone, et de leurs équivalents anglais dans le cas d'un anglophone
Possibilité de sélectionner des cours élaborés localement comme cours au choix
Cours obligatoires :
(Dans le cas d'un francophone) :
Langue et communication A 38 ou B 38
Language Arts/ Communication A 38 ou B 38
Exploration de carrières et d'emplois 38

Mathématiques 28 **ou** 38
3 cours au choix
(Dans le cas d'un anglophone) :
Language Arts / Communications A 38 **et** B 38
Career and Work Exploration 38
Mathematics 28 **or** 38
3 cours au choix

Programme intégré fonctionnel / Functional Integrated Program

Ce programme est conçu à l'intention des élèves qui ont de graves incapacités fonctionnelles ou intellectuelles et qui, en conséquence, ont besoin d'un plan personnalisé. Les élèves n'obtiennent pas de crédits pour des cours particuliers, mais ils reçoivent un certificat attestant la réussite d'un programme intégré fonctionnel se composant des domaines choisis par la division scolaire parmi les options approuvées par le Ministère.

Le document intitulé Politique et procédures pour les programmes intégrés fonctionnels offerts en français, publié en septembre 2006 par le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan, donne plus d'information à ce sujet.

9. Cours préalables ou associés

Le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan fixe les exigences relatives aux cours préalables et en communique chaque année la mise à jour aux directions des écoles. Aucune dérogation ne peut être accordée dans les matières obligatoires (anglais, français, mathématiques, chimie et physique) sans l'autorisation du registraire. Dans les autres matières (comme les arts pratiques et appliqués, l'informatique et les langues), les cours préalables sont précisés, mais la direction a plus de latitude pour prendre des décisions qui servent les intérêts des élèves. Pour obtenir la liste des cours préalables, il suffit de s'adresser au ministère de l'Éducation de la Saskatchewan (voir la section 21).

10. Autres genres de programmes ou de cours

Crédit pour projet spécial

Le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan admet parmi les crédits nécessaires à l'obtention du diplôme d'études secondaires un crédit dit « pour projet spécial » à l'égard d'un projet parascolaire approuvé, proposé et réalisé par l'élève. Intitulé Projet spécial 10 (code 5303), Projet spécial 20 (code 7303) ou Projet spécial 30 (code 9303), ce crédit sert à reconnaître les réalisations de l'élève dans d'autres domaines que ceux du programme régulier du secondaire. Il vise à inciter l'élève à participer à la sélection, à la planification et à l'organisation de son propre programme.

Crédit accordé pour connaissances déjà acquises (crédit de niveau 30)

Un maximum de 1 crédit pour connaissances déjà acquises (code 9302) peut faire partie des 7 crédits requis pour réussir le programme d'éducation des adultes. Ce crédit valide les réalisations de l'adulte s'inscrivant au programme et qui a à son actif une expérience d'apprentissage équivalant à 1 crédit de niveau secondaire.

Démonstration des compétences

La démonstration des compétences permet à l'élève de prouver qu'il satisfait aux exigences de réussite d'un cours et, ainsi, de poursuivre ses études à son rythme. Le processus vise à reconnaître que certains élèves peuvent, en raison de leur vécu, de leurs capacités intellectuelles ou de bonnes habitudes d'étude, atteindre un niveau de connaissances particulier plus rapidement que ne le prévoit le programme d'études. Tout élève peut obtenir un maximum de 2 crédits de niveau 10 ou 20 grâce à la démonstration des compétences.

11. Évaluation des études faites hors de la province ou à l'étranger

Il est de coutume en Saskatchewan, comme dans les autres provinces, d'accorder une équivalence année par année au primaire et à l'intermédiaire, et matière par matière au secondaire.

Les écoles sont habilitées à évaluer les dossiers scolaires canadiens conformément à la politique du Ministère. Elles communiquent ensuite les résultats au Ministère afin qu'il les consigne. Le Ministère leur apporte son aide sous la forme :

- du *Guide de l'administrateur*;
- du présent document du CMEC, intitulé *L'enseignement secondaire au Canada : Guide de transfert des élèves*;
- de services de consultation/conseil.

Les dossiers scolaires en provenance de l'étranger doivent être envoyés au Ministère pour qu'il en établisse l'équivalence. La pratique courante est de demander que l'établissement qui a émis le dossier soit reconnu par le ministère de l'Éducation du pays ou de la division territoriale où il est situé. Seuls les cours sanctionnés par une note finale pour lesquels le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan a approuvé un cours comparable peuvent se voir accorder une équivalence.

PARTIE II : Contenu des cours

Les sections qui suivent offrent des renseignements sur les nouveaux cours élaborés ou en voie d'élaboration. Pour tout renseignement sur des cours qui n'y figurent pas, prière de communiquer avec le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan.

12. Anglais langue première

Cours obligatoires

English Language Arts, 6^e–9^e année

Il s'agit d'un programme intégré, axé sur la langue. Il conjugue les six domaines langagiers que sont la production orale, la compréhension orale, la compréhension écrite, la production écrite, l'observation et la représentation. Il permet d'enseigner les connaissances et les habiletés langagières dans le cadre de ces domaines en fonction des besoins et des capacités des élèves. Il a pour but de permettre aux élèves :

- de comprendre et d'apprécier, soit d'accroître leur capacité d'écouter, de lire, d'analyser et de comprendre et d'apprécier des textes traditionnels et contemporains de niveau approprié des cultures autochtones et autres se présentant sous diverses formes (orale, imprimée et autre) pour différents besoins (apprentissage, intérêt général, plaisir);
- de composer et de créer, soit d'apprendre à mieux employer la langue parlée et écrite ainsi que d'autres modes d'expression pour explorer leur pensée, leurs sentiments et leur vécu et les exprimer sous diverses formes, pour diverses raisons et différents publics;
- d'évaluer leurs aptitudes langagières et d'y réfléchir, soit d'apprendre à mieux évaluer leurs propres habiletés langagières et à y réfléchir, à discuter de celles du bon spectateur, présentateur, auditeur, orateur, lecteur et écrivain et à se fixer des buts pour s'améliorer sous ce rapport.

10e année

English Language Arts A 10 (1 crédit, code 4017) et English Language Arts B 10 (1 crédit, code 4018)

Cours officiel qui intègrent les habiletés langagières et de communication, y compris l'étude de divers textes littéraires et transactionnels.

11e année

English Language Arts 20 (1 crédit, code 6017)

Cours officiel qui met en corrélation les habiletés langagières et littéraires à l'oral, à l'écrit et dans les textes produits dans les autres médias.

12e année

English Language Arts A 30 (1 crédit, code 8017) et English Language Arts B 30 (1 crédit, code 8018)

Ces deux cours visent à développer les habiletés langagières des élèves du secondaire. Ils partent du principe selon lequel la langue est un moyen de communiquer, d'apprendre et de penser, et favorisent le perfectionnement des habiletés langagières des élèves en offrant à ces derniers de nombreuses occasions :

- d'apprendre l'anglais en expérimentant avec la langue;
- d'améliorer leurs connaissances linguistiques, en particulier de mieux saisir les éléments, conventions et propriétés de la langue qui entrent en jeu dans l'expression orale, l'écoute, la rédaction, la lecture, l'observation et la représentation;
- de s'instruire sur la vie, la littérature et la langue par l'usage de cette dernière.

L'idée est de former des personnes littératiées, qui utiliseront la langue avec confiance et compétence pour des besoins tant fonctionnels qu'esthétiques.

Ces cours d'anglais autour d'unités d'étude à thèmes canadiens (A 30) et mondiaux (B 30) favorisant l'intégration et la corrélation des objectifs de production et de compréhension orales et écrites ainsi que d'observation et de représentation. Ces thèmes et questions encouragent les élèves à s'instruire à la fois au sujet et au moyen de la langue en utilisant celle-ci dans des contextes signifiants.

Cours aux choix

Différents cours sont offerts au choix :

Creative Writing 20 (code 6024)

Ce cours vise à développer les habiletés rédactionnelles des élèves et à affiner leurs aptitudes d'écrivain. Les élèves s'exercent à rédiger des textes de différentes natures exigeant un raisonnement de plus en plus poussé et une imagination de plus en plus fertile. Ils ont la possibilité de créer des œuvres de divers genres (poèmes, pièces de théâtre et récits) et de les préparer en vue d'une éventuelle publication.

Media Studies 20 (code 6025)

Ce cours vise à aider les élèves à mieux comprendre les communications de masse et la culture populaire. Les élèves étudient l'effet des médias (notamment de la télévision, des romans à succès, des magazines, de la photographie, de la radio, du cinéma et de la vidéo) sur l'individu et la société. L'analyse des médias exerçant une influence sur leur vie les amène à lire, observer, écouter, écrire et discuter de façon éclairée.

Communication Studies 20 (code 6026)

Ce cours vise à aider les élèves à raffiner leurs habiletés langagières afin qu'ils puissent faire face à diverses situations où ils devront savoir bien s'exprimer oralement, par

écrit et à l'aide de moyens visuels. Les élèves apprennent à recueillir, structurer, livrer et interpréter des informations de différentes façons, notamment en rédigeant et en présentant des rapports, en prononçant des discours convaincants et en participant à des débats et à des projets.

Journalism Studies 20 (code 6027)

Ce cours vise à apprendre aux élèves les façons de faire pour recueillir des nouvelles, les rédiger et les réviser selon le média auquel elles sont destinées, puis les publier ou les diffuser à l'aide des moyens ou médias imprimés et électroniques. Les élèves s'initient au journalisme comme profession et apprennent à organiser leur emploi du temps, à établir et respecter des échéanciers, ainsi qu'à produire des textes à la fois évocateurs et objectifs

13. Français langue première

Les cours sont structurés de manière à s'enchaîner, afin de favoriser l'acquisition des habiletés langagières par l'élève et le développement de son identité culturelle. Tous ont pour but la maîtrise du français en tant qu'outil de communication orale et écrite.

Cours obligatoires

Français fransaskois A 10 (code 4022)

Les résultats d'apprentissage s'articulent autour des trois dimensions « identité – langue – culture » de la maîtrise du français en tant que langue première. Ils portent, dans les différents domaines d'utilisation de la langue, sur l'organisation de textes descriptifs traitant des événements de l'actualité et des arts ainsi que sur les personnages, le dialogue et les éléments poétiques d'œuvres de la littérature mondiale contemporaine.

Français fransaskois B 10 (code 4023)

Les résultats d'apprentissage s'articulent autour des trois dimensions « identité – langue – culture » de la maîtrise du français en tant que langue première. Ils portent, dans les différents domaines d'utilisation de la langue, sur l'organisation d'un texte ayant pour thèmes les sports ou les loisirs ainsi que sur les personnages, ou la narratrice ou le narrateur, d'œuvres de la littérature contemporaine mondiale.

Français fransaskois 20 (code 6022)

Les résultats d'apprentissage s'articulent autour des trois dimensions « identité – langue – culture » de la maîtrise du français en tant que langue première. Ils portent, dans les différents domaines d'utilisation de la langue, sur l'organisation de textes analytiques touchant le monde du travail, sur l'humour et le sarcasme d'auteurs ou

d'auteurs qui ont marqué la littérature de langue française au Canada, de même que sur les réalités présentées dans leurs oeuvres.

Français fransaskois A 30 (code 8022)

Les résultats d'apprentissage s'articulent autour des trois dimensions « identité – langue – culture » de la maîtrise du français en tant que langue première. Ils portent, dans les différents domaines d'utilisation de la langue, sur l'organisation de textes argumentatifs ainsi que sur le théâtre et les valeurs véhiculées par les personnages et les réalités francophones d'œuvres d'auteurs ou d'auteurs qui ont marqué la littérature mondiale de langue française.

Français fransaskois B 30 (code 8023)

Les résultats d'apprentissage s'articulent autour des trois dimensions « identité – langue – culture » de la maîtrise du français en tant que langue première. Ils portent, dans les différents domaines d'utilisation de la langue, sur la qualité de l'information, sur le théâtre et sur la conception du monde et les problématiques sociales abordées dans des œuvres d'auteurs ou d'auteurs qui ont marqué la littérature mondiale de langue française.

Les élèves fransaskois doivent également suivre les cours English Language Arts A 10 ou B 10 et B 20, et A 30 ou B 30.

14. Anglais langue seconde ou complémentaire

En Saskatchewan, les élèves dont l'anglais est la langue seconde doivent suivre les mêmes programmes d'études élaborés par le Ministère que les autres élèves de la province. Les seuls programmes d'études spécifiques à ces élèves sont les programmes de niveau secondaire élaborés localement qui sont offerts par les divisions scolaires locales. Ces cours peuvent être suivis comme cours au choix.

15. Français (langue seconde ou complémentaire)

Au secondaire, le programme de français de base vise à :

- procurer aux élèves un milieu d'apprentissage contribuant à leur éducation générale et leur permettant d'enrichir leur expérience personnelle grâce à des situations de communication significatives et authentiques;
- faciliter l'acquisition des habiletés langagières permettant aux élèves de s'exprimer correctement en français et de bien comprendre et se faire comprendre;
- inculquer aux élèves des stratégies de communication et un savoir-faire social leur permettant de bien comprendre et se faire comprendre en français;

- encourager une attitude positive face à l'étude du français et, par une initiation aux cultures francophones, inciter les élèves à s'ouvrir à la diversité culturelle, les aidant ainsi à comprendre la réalité bilingue et multiculturelle du Canada d'aujourd'hui;
- faire saisir aux élèves la démarche d'apprentissage d'une langue et la nature générale des langues tout en les aidant à devenir capables d'apprendre;
- définir des buts et des résultats d'apprentissage pour les divers aspects de l'approche multidimensionnelle de l'étude du français, à savoir : communicatif/expérientiel, culture, langue et formation langagière générale.

16. Français en immersion

Cours obligatoires

Français immersion 10 (code 4020)

En 10^e année, chacun de trois grands thèmes fait l'objet d'une unité modèle :

- la presse écrite;
- la nouvelle;
- la chanson et la poésie lyrique.

Le fil conducteur reliant ces thèmes est une invitation à découvrir comment les autres groupes francophones de la planète voient le monde.

Français immersion 20 (code 6020)

Le programme d'études de 11^e année se concentre sur la structure de la langue dans divers contextes. Le cours comporte trois thèmes faisant chacun l'objet d'une unité :

- les médias électroniques;
- le roman;
- la bande dessinée ou le roman illustré.

Français immersion 30 (code 8020)

En 12^e année, le programme d'études approfondit la matière des cours précédents, aidant les élèves à mieux connaître et apprécier les diverses formes de communication littéraire. Les trois thèmes sont :

- le roman comme moyen de transmettre une conception du monde;
- le théâtre;
- la poésie.

Les élèves en immersion sont tenus de suivre les cours English Language Arts A 10 ou English Language Arts B 10, English Language Arts 20, English Language Arts A 30 ou English Language Arts B 30.

Cours aux choix

Français immersion intégré A 20 et B 20 (codes 6021 et 6037)

Ces cours sont facultatifs et peuvent être suivis en 11^e ou en 12^e année. Il faut au préalable avoir suivi le cours Français immersion 10. Le cours intégré diffère des autres cours de langue en ce sens que l'étude de la langue y est intégrée à d'autres disciplines enseignées au secondaire telles que :

- l'entrepreneuriat;
- le cinéma;
- la sociologie;
- la psychologie.

17. Mathématiques

6^e – 9^e année

Cours obligatoires

L'an dernier, le Ministère a établi un nouveau programme réparti en quatre domaines – *le nombre, les régularités et les relations, la forme et l'espace, la statistique et la probabilité* –, dont il s'attend d'achever l'implantation en 2009.

Secondaire : 10e – 12e année

Mathématiques 10 (code 4407), Mathematics 10 (code 4403)

Ce cours se compose d'unités portant sur les équations et les inéquations linéaires, les relations, les fonctions linéaires et la variation, les mathématiques pour les consommateurs et consommatrices, les droites et les segments de droite, les angles et les polygones ainsi que l'algèbre.

Mathématiques 20 (code 6407), Mathematics 20 (code 6403)

Ce cours se compose d'unités portant sur les nombres irrationnels, les mathématiques pour les consommateurs et les consommatrices, les polynômes et les expressions rationnelles, les fonctions du second degré, les équations du second degré, la probabilité, les angles et les polygones ainsi que le cercle.

Cours au choix

Mathématiques A 30 (code 8407), Mathematics A 30 (code 8404)

Ce cours se compose d'unités portant sur les permutations et les combinaisons, l'analyse de données, les polynômes et les expressions rationnelles, les exposants et les radicaux, les relations et les fonctions, les systèmes d'équations linéaires ainsi que les angles et les polygones.

Mathématiques B 30 (code 8408), Mathematics B 30 (code 8405)

Ce cours se compose d'unités portant sur la probabilité, l'analyse de données, les matrices, les nombres complexes, les équations du second degré, les fonctions polynomiales et rationnelle ainsi que les fonctions exponentielles et logarithmiques.

Mathématiques C 30 (code 8409), Mathematics C 30 (code 8406)

Ce cours se compose d'unités portant sur les preuves mathématiques, les sections coniques, les fonctions circulaires, les applications de la trigonométrie, les identités trigonométriques et les équations trigonométriques.

Calcul 30 (code 8422), Calculus 30 (code 8421)

Ce cours se compose d'unités portant sur les fonctions, les limites et la continuité, la dérivée, les applications de la dérivée au tracé de courbes, les applications pratiques de la dérivée, la dérivée de fonctions transcendantes, l'intégration ainsi que le théorème fondamental du calcul..

18. Sciences

Cours obligatoires

Les sciences sont une matière obligatoire de la 1^{re} à la 10^e année. L'obtention du diplôme d'études secondaires suppose aussi la réussite d'un des cours de niveau 20 ou 30 indiqués ci-dessous , parmi les cours au choix.

Sciences 6e année

Ce cours se compose d'unités sur la diversité de la vie, l'électricité, la Terre et l'espace (notre système solaire) et le vol.

Sciences 7e année

Ce cours se compose des unités suivantes : interactions des écosystèmes; mélanges et solutions; chaleur et écorce terrestre.

Sciences 8e année

Ce cours se compose d'unités sur les cellules, les tissus, les organes et les systèmes, l'optique, les fluides et les systèmes hydrologiques de la Terre.

Sciences 9e année

Ce cours se compose d'unités sur la reproduction, les atomes et les éléments, les propriétés de l'électricité, l'exploration spatiale (l'exploration de notre univers).

Sciences 10 (code 4224), Science 10 (code 4214)

Ce cours se compose d'unités sur le mouvement dans notre monde, la durabilité des écosystèmes, la dynamique des phénomènes météorologiques et les réactions chimiques.

Cours au choix

Biologie 20 (code 6216), Biology 20 (code 6211)

Théories; organisation de l'écologie; diversité de la vie; botanique agricole de la Saskatchewan; unités facultatives.

Biologie 30 (code 8216), Biology 30 (code 8211)

Fondements chimiques de la vie; structure et fonction des cellules; génétique; systèmes animaux; évolution; unités facultatives.

Chimie 20 (code 6222), Chemistry 20 (code 6212)

Atomes et éléments; molécules et composés; réactions chimiques; concept de mole et stoechiométrie; trois unités facultatives.

Chimie 30 (code 8222), Chemistry 30 (code 8212)

Solubilité et solutions; changements d'énergie dans les réactions chimiques; cinétique des réactions; équilibre; équilibre acide-base; oxydation et réduction; une unité facultative. (L'élève doit avoir suivi au préalable le cours de niveau 20.)

Physique 20 (code 6223), Physics 20 (code 6213)

Physique du quotidien; mouvement ondulatoire; lumière; chaleur; deux unités facultatives.

Physique 30 (code 8223), Physics 30 (code 8213)

Cinétique et dynamique; énergie mécanique; électricité et physique nucléaire; quatre unités facultatives. (L'élève doit avoir suivi au préalable le cours de niveau 20, ou encore le cours Mathématiques A 30 ou son équivalent anglais, Mathematics A 30.)

Computer Science 20 (code 6702)

Rudiments de la programmation et de la conception; entrée-sortie; variables; structures conditionnelles et itératives; sous-programmes; fonctions programmées par l'utilisateur; matrices unidimensionnelles; réseautage; carrières; projet de recherche.

Computer Science 30 (code 8702)

Matrices multidimensionnelles; systèmes numériques et programmation en vue d'applications et de travaux de recherche. Un langage orienté objet est fortement recommandé, bien que l'enseignante ou l'enseignant soit libre de choisir le langage utilisé à condition qu'il diffère de celui utilisé au niveau 20. (L'élève doit avoir suivi au préalable le cours de niveau 20.)

19. Sciences humaines

6e – 9e année

Cours obligatoires

6e année — Le Canada et ses voisins de l'Atlantique

Étude conceptuelle des rapports entre le Canada et les pays riverains de l'Atlantique, et des responsabilités du Canada envers ces pays. Le cours est axé sur les concepts suivants : situation; interaction; identité; institutions (programme fransaskois) ou interdépendance (programme d'immersion et programme anglais).

7e année — Le Canada et ses voisins du Pacifique

Étude conceptuelle des rapports entre le Canada et les pays riverains du Pacifique, et des responsabilités du Canada envers ces pays. Le cours est axé sur les concepts suivants : situation; ressources; pouvoir; évolution.

8e année — L'individu dans la société

Ce cours du programme anglais et du programme d'immersion cerne et analyse diverses questions qui ont trait à l'identité et qui intéressent les élèves en tant que membres d'une société complexe en constante évolution. Il porte sur les concepts suivants : culture; citoyenneté; identité; interdépendance.

8e année — Les études fransaskoises – programme fransaskois

Afin de mieux comprendre leur identité fransaskoise, les élèves se familiarisent avec les origines de leur culture en s'intéressant au mode de vie et aux coutumes des collectivités fransaskoises. Ils étudient également l'histoire des institutions de la communauté fransaskoise ainsi que les conflits et les changements qui ont marqué son évolution jusqu'à présent.

9e année — Les fondements de la société

Ce cours analyse deux grandes traditions qui ont eu un impact profond sur l'identité canadienne et en forment les fondements. La première est la tradition qui s'est développée dans le Moyen-Orient antique et qui nous a été transmise par nos ancêtres européens. La seconde réside dans les traditions culturelles qui se sont

formées pendant des milliers d'années en Amérique du Nord. Ce cours porte sur les concepts suivants : temps; changement; causalité; culture.

10e – 12e année

Cours obligatoires

- Un parmi les cours Sciences sociales fransaskois 10 – programme fransaskois, Histoire 10 – programme d'immersion, Social Studies 10, History 10 ou Native Studies 10.
- Un parmi les cours Sciences sociales fransaskois 30 – programme fransaskois, Sciences sociales immersion 30 – programme d'immersion, Social Studies 30, History 30 ou Native Studies 30.
- Un deuxième cours de sciences humaines de niveau 20 ou 30.

10e année

Les cours de sciences sociales et d'histoire de 10^e année ont pour but d'aider les élèves à comprendre les structures fondamentales des sociétés démocratiques et industrialisées. Les principaux concepts étudiés sont : interdépendance; institutions sociales; prise de décision; pouvoir; idéologie.

Social Studies 10 (code 4307)

Ce programme permet aux élèves de prendre conscience de l'organisation fondamentale de la société canadienne, leur présentant ensuite des exemples avec lesquels faire des comparaisons.

Histoire 10 – programme d'immersion (code 4312), History 10 (code 4306)

Ce programme fait découvrir aux élèves comment les structures fondamentales de la société se sont développées à la fin du XVIIIe et du XIXe siècle.

Native Studies 10 (code 4309)

Ce cours porte sur les structures et les pratiques sociales des Autochtones, en Saskatchewan et au Canada. Les élèves étudient les peuples autochtones du Canada et certains aspects fondamentaux de leur philosophie traditionnelle. Les concepts abordés englobent l'identité et la conception du monde, la famille et la communauté, l'exercice des pouvoirs et l'économie.

Sciences sociales fransaskois 10 (code 4323) – programme fransaskois

Ce cours porte sur les assises de la société démocratique industrielle. Bien que le Canada serve de modèle de base, des exemples tirés du passé et du présent sont offerts à titre de comparaison. Le cours comprend des unités sur la prise de décision politique au XVIIIe siècle, les idéologies politiques en opposition lors de la Révolution industrielle, les relations internationales dans le contexte de la Première Guerre

mondiale, les fondements de l'économie nationale et les effets du commerce international sur l'économie nationale. Il aborde également la participation et la contribution des francophones à l'économie locale, provinciale, nationale et mondiale.

11^e année

Les cours de sciences sociales et d'histoire de 11e année ont pour but d'aider les élèves à saisir les grandes questions qui se posent à l'humanité au début du XXIe siècle. Les principaux concepts étudiés sont : autonomie; intégration; dialectique.

Social Studies 20 (code 6307)

Ce programme aborde des questions comme : droits de la personne; croissance démographique; création de richesses; changements environnementaux; exercice des pouvoirs à l'échelle mondiale.

Histoire 20 (code 6312) – programme d'immersion, History 20 (code 6306)

Ce programme est centré sur les conditions, les idées et les événements du XXe siècle qui ont donné naissance aux grandes questions.

Natives Studies 20 (code 6309)

Ce cours analyse, selon une approche holistique à base de ressources, les grandes questions et les concepts contemporains communs aux peuples autochtones, au Canada et dans le monde. Les concepts abordés sont l'autodétermination et l'autonomie politique, le développement et la justice sociale.

12e année

Les cours de sciences sociales et d'histoire de 12e année ont pour but d'aider les élèves à saisir les grandes questions auxquelles sont confrontés les Canadiennes et Canadiens au début du XXIe siècle. Les principaux concepts étudiés sont la conception du monde, les paradigmes, le contrat social, l'idéologie et l'intégration. Les élèves analysent l'état actuel de ces questions et sont amenés à les aborder de différents points de vue dans le contexte de la société canadienne.

Social Studies 30: Canadian Studies (code 8307)

Ce programme aborde des questions comme l'évolution sociale au cours de l'histoire du Canada, les rapports entre les habitants et la terre, les relations interculturelles, le système de gouvernement de la société canadienne et les rapports entre le Canada et la communauté mondiale.

History 30: Canadian Studies (code 8306)

Ce cours examine l'évolution des rapports de force entre les peuples autochtones qui habitaient le continent et les groupes successifs d'immigrantes et d'immigrants venus

refaire leur vie au Canada. Les différentes collectivités canadiennes ont dû apprendre à composer avec leur environnement et avec leurs modes de vie respectifs.

Native Studies 30: Canadian Studies (code 8321)

Ce cours traite des questions qui concernent les peuples autochtones au Canada aujourd'hui. Les sujets abordés comprennent les droits ancestraux, les droits issus de traités, l'exercice des pouvoirs, les revendications territoriales et les droits fonciers issus des traités ainsi que le développement économique et social.

Sciences sociales fransaskois 30 (code 8323) – programme fransaskois

Ce cours offre aux élèves fransaskois l'occasion d'étudier les gens et les relations qu'ils entretiennent avec leur environnement physique et social, de mieux comprendre l'époque actuelle, d'apprécier leur patrimoine culturel fransaskois et canadien-français, et de devenir des citoyennes et citoyens avertis et responsables, capables de contribuer de façon notable au développement de la société. De ce fait, il leur permet d'acquérir le sens de leur identité et de développer une affinité avec la culture fransaskoise ainsi qu'avec la culture francophone au Canada et dans le monde.

Sciences sociales immersion 30 (code 8324) – programme d'immersion

Ce cours permet aux élèves de comprendre les questions et les enjeux auxquels le Canada fait face aujourd'hui. Procédant par raisonnement et évaluation dialectiques, les élèves en viennent à comprendre que le Canada est une société pluraliste, caractérisée par une grande diversité géographique, culturelle et idéologique. Ils apprennent qu'ils ont souvent à faire un choix parmi des points de vue divergents, chacun étayé d'arguments raisonnables.

Cours au choix

Les élèves peuvent suivre n'importe lequel des cours décrits ci-dessus pour répondre aux exigences de crédit de cours au choix, dans la mesure où ces cours ne servent pas déjà à satisfaire à une exigence de crédit en sciences humaines. En plus des cours indiqués ci-dessus, le programme de sciences humaines comprend également les cours suivants : Geography 10, 20 et 30; Economics 20 et 30; Psychology 20 et 30; Psychologie 20 et 30, Law 30 et Sciences sociales fransaskois 20 – programme fransaskois.

Geography 10 (code 1150)

Ce cours d'introduction à la géographie physique est constitué de diverses unités sur la Terre, à savoir les formes de la Terre, le climat, la géographie économique et la population.

Geography 20 (code 2150)

L'objectif de ce cours est de faire connaître aux élèves la géographie de l'Amérique du Nord par une étude des grandes différences régionales, physiques et culturelles qu'on constate sur le continent.

Geography 30 (code 3150)

Ce cours est axé sur l'étude de la géographie de la population. Il traite du problème de la croissance démographique et de ses répercussions dans les domaines économique, politique et social.

Économics 20 (code 2140)

Ce cours vise à faire comprendre l'économie aux élèves et à leur permettre d'acquérir les habiletés et capacités nécessaires pour bien fonctionner au sein du système économique canadien.

Économics 30 (code 3140)

Ce cours permet aux élèves de connaître et de comprendre l'économie mondiale et ses liens avec celles de la Saskatchewan et du Canada. Il porte notamment sur le fonctionnement, les problèmes et les perspectives de l'économie, et son but est de permettre aux élèves de prendre des décisions averties.

Sciences sociales fransaskois 20 (code 6323) – programme fransaskois

Le cours porte sur les événements historiques et les conditions du XXe siècle qui ont mené aux problèmes auxquels la société contemporaine est confrontée. Les unités exposent des problèmes tels que : paix et sécurité; pauvreté et faim; préoccupations relatives à l'environnement; droits de la personne; aliénation et isolement. Ce cours offre également une perspective francophone sur ces événements et préoccupations.

20. Autres cours

Bien-être/mieux-être et éducation physique

Cours obligatoires

Les élèves sont tenus de suivre un cours de bien-être/mieux-être ou d'éducation physique au secondaire. Il peut s'agir de l'un des cours suivants : Wellness 10/Mieux-être 10, Physical Education 20/Éducation physique 20 ou Physical Education 30/Éducation physique 30.

Bien-être/Mieux-être et éducation physique

Mieux-être 10 (code 4601) et Wellness 10 (code 4600)

Ce cours intègre l'étude de l'hygiène et l'éducation physique pour promouvoir un mode de vie équilibré. Le programme encourage les élèves à trouver l'équilibre entre l'activité physique et la bonne forme, la gestion du stress, les loisirs, une saine alimentation et les relations personnelles en concevant eux-mêmes leur propre plan de mieux-être.

À l'étude du mieux-être personnel, le programme ajoute celle du mieux-être local et mondial. Ce concept fait fond sur l'idée que les gens peuvent atteindre un niveau optimal de mieux-être, et s'y maintenir, en prenant soin d'eux-mêmes, en s'ouvrant aux autres et en s'investissant dans des causes importantes qui vont au-delà de leurs propres besoins.

Éducation Physique 20 (code 6604) et Physical Education 20 (code 6603), Éducation Physique 30 (code 8604) et, Physical Education 30 (code 8603)

L'objectif de l'éducation physique dans les écoles de la Saskatchewan est de former des personnes autonomes, désireuses de s'instruire toute leur vie et se livrant régulièrement à un exercice physique valable. Chaque élève se voit offrir la possibilité de développer les qualités couramment associées à l'établissement de buts, à la responsabilité sociale et aux réalisations personnelles. Les buts de tout programme d'éducation physique de qualité sont le développement et la conceptualisation des habiletés, l'acquisition d'attitudes positives et l'adoption d'un mode de vie orienté vers le bien-être général.

Éducation artistique et arts pratiques et appliqués

Cours obligatoires

Les élèves sont tenus d'accumuler 2 crédits en éducation artistique et en arts pratiques et appliqués.

Éducation artistique

Arts visuels 10 (code 4534), Arts visuels 20 (code 6534) et Arts visuels 30 (code 8534)

Art dramatique 10 (code 4523), Art dramatique 20 (code 6523) et Art dramatique 30 (code 8523)

Musique 10 (code 1523), Musique 20 (code 2523) et Musique 30 (code 3523)

Arts Education 10 (code 4511), Arts Education 20 (code 6516), Arts Education 30 (code 8516)

Ces cours s'inscrivent dans le prolongement du programme d'études de la 1^{re} à la 9^e année et permettent aux élèves de poursuivre leur formation en danse, en art dramatique, en musique et en arts visuels. Le programme comporte trois éléments : la création et la production; la culture et l'histoire; et la critique et l'appréciation. Le programme est vaste et englobe les beaux-arts et les médias de même que les arts populaires, traditionnels, commerciaux et fonctionnels, bien qu'il y ait naturellement de nombreux chevauchements entre ces catégories. Les élèves peuvent également accumuler des crédits en art dramatique, chorale, arts visuels, musique, harmonie, orchestre et danse.

Arts pratiques et appliqués

Divers cours d'arts pratiques et appliqués sont offerts dans les domaines des communications, de l'agriculture, du design, des services et de l'accueil, des transports et des ressources. Il s'agit de cours modulaires, chacun pouvant se composer d'un module de base choisi et de modules facultatifs. Les quelque trente-cinq programmes d'études d'arts pratiques et appliqués portent entre autres sur l'exploration de carrières et d'emplois, la construction et la menuiserie, la soudure, l'alimentation, le traitement de l'information, la comptabilité, l'entrepreneuriat, l'énergie et l'exploitation minière, la faune, la mécanique et l'automobile, l'électricité et l'électronique ainsi que l'horticulture. L'élève peut obtenir jusqu'à 6 crédits en arts pratiques et appliqués. Il existe également un cours combiné constitué de modules d'au moins trois des programmes d'études offerts.

Langues

nēhiyāwiwin (Cree) 10 (code 4084), nēhiyāwiwin (Cree) 20 (course code 6084), nēhiyāwiwin (Cree) 30 (code 8084)

German 10 (code 1435), German 20 (code 2435), German 30 (code 3435)

Mandarin 10 (code 4067), Mandarin 20 (code 6067), Mandarin 30 (code 8067)

Russian 10 (code 4068)

Spanish 10 (code 4074), Spanish 20 (code 6074), Spanish 30 (code 8074)

Ukrainian 10 (code: 1440), Ukrainian 20 (code 2440), Ukrainian 30 (code 3440)

Ukrainian Language Arts (Bilingue) 10 (code: 4031), Ukrainian Language Arts 20 (code : 6031), Ukrainian Language Arts 30 (code: 8031)

Personnes-ressources

Madame Joan Nielsen

Registraire

Examens provinciaux et services aux élèves et au personnel enseignant

Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan

1840, rue Lorne

Regina (Saskatchewan) S4P 2L7

Téléphone : (306) 787-6086

Télécopieur : (306) 787-0035

Courriel : joan.nielsen@gov.sk.ca

Madame Kris Storle

Agente administrative

Examen provinciaux et services aux élèves

Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan

1840, rue Lorne

Regina (Saskatchewan) S4P 2L7

Téléphone: (306) 787-1025

Télécopieur : (306) 787-0035

Courriel : kris.storle@gov.sk.ca